

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	8

Date de convocation 8 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION 36.2023

OBJET : TRAVAUX PLACES

PMR

**Le 15 décembre 2023
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, OUDIN Céline et Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, LINK Phillip, HUAN Marc et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mrs LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

En complément du dossier AD'AP, deux places pour handicapés doivent être créées au niveau des ERP. Madame le Maire a rencontré les techniciens de la voirie du département pour vérifier l'emplacement précis de ces 2 places. L'une sera créée devant l'école - mairie, la seconde devant l'église.

L'entreprise SACCON a proposé un devis que Madame le Maire présente à l'Assemblée.

Le montant des travaux de la part communale correspondant à ce projet est estimé par l'entreprise SACCON à 1 544.40 € HT, 1 853.28 € TTC, comprenant la fourniture, la pose de panneaux et les marquages au sol des places PMR.

Madame le Maire rappelle que, s'agissant d'une voie départementale, une convention relative à la réalisation de ces travaux d'urbanisation sur le domaine public routier départemental, a été signée avec le Conseil Départemental en 2021.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'estimation du montant des travaux de la part communale établie par l'entreprise SACCON,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis,
- **AUTORISE** Madame le Maire à autoriser les travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,